



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 1^{er} octobre 2018

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 19
 Votants : 19

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 septembre 2018.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Gilles GIAMPORITONE, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.

Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Marinette DUVOUX, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Joëlle NOLIERE, Annie ROUL, Martine VINCENT.

Procurations : Néant

Secrétaire : Mme Martine VINCENT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 10 septembre 2018.**
- 2) **Information sur les décisions.**
- 3) **Information sur les DIA** (Déclaration d'Intention d'Aliéner).
- 4) **Affaires financières** : admission en non-valeur.
- 5) **Service Enfance Jeunesse** : séjour neige 2019.
- 6) **Salle polyvalente** : avenant au contrat de Maîtrise d'Œuvre.
- 7) **Locations de salles** : tarifs 2019 et modalités de location.
- 8) **Agglopolys** : présentation du rapport d'activités 2017.
- 9) **Comptes rendus de réunions.**
- 10) **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CHARRET :

« Chers collègues,

Je suis au Conseil Municipal depuis 1995, adjoint depuis 2001. J'ai toujours travaillé au côté de Madame Simone GAVEAU, d'abord lorsque nous étions conseillers tous les deux puis lorsqu'elle a été élue maire il y a 17 ans.

Nous avons toujours travaillé en toute transparence et honnêteté et je défie quiconque de prouver le contraire.

Malheureusement, depuis quatre ans, nous faisons l'objet d'attaques récurrentes. Ce qui me gêne n'est pas la différence de points de vue ou d'opinion que vous affichez en tant qu'opposition ; si elles étaient constructives, nous pourrions nous enrichir mutuellement de nos différences. Mais les attaques personnelles, dont nous sommes les cibles régulièrement, ne sont pas admissibles. Visiblement, vous avez pris le pli de passer au crible nos faits et gestes, y compris chez nous (par exemple quelle entreprise effectuée des travaux chez tel ou tel adjoint, ou tel employé communal...) et vous portez ensuite des accusations sans aucun fondement sur la base d'une pseudo malhonnêteté dont vous nous croyez d'emblée coupables.

Personnellement, ce type d'agissement me répugne et a déclenché lors du dernier conseil une colère que je n'ai pas su maîtriser.

Madame NOLIERE, je reconnais ce débordement de langage et je vous présente mes excuses pour mes propos à votre rencontre.

Néanmoins, je vous demande instamment d'en revenir à des comportements plus dignes et surtout, dignes des valeurs que nous défendons en tant qu'élus.

Merci. »

Madame le Maire prend acte de cette déclaration.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 SEPTEMBRE 2018

Page 6 – RALENTISSEUR : Monsieur RONCE demande le remplacement du mot abrasé par arasé.

✓ Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte rendu par 17 voix pour et 2 abstentions (Mmes BIGOT et NOLIERE).

Madame NOLIERE précise qu'elles souhaitaient voter contre mais compte tenu des excuses de Monsieur CHARRET, elles ont décidé de s'abstenir. Madame le Maire en prend acte.

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

Après l'étude des offres, la Personne Responsable des Marchés décide de retenir :

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
26	11/09/2018	Réparation de deux îlots route de Fossé	COLAS CENTRE OUEST – AGENCE DE BLOIS ZA des Gailletrous 3 rue René Descartes 41260 La Chaussée-Saint-Victor	1 507,22 €
27	11/09/2018	Bulletin communal	ROLLIN Imprimeur Rue des Onze arpents BP 90027- 41913 BLOIS Cedex 9	3 290,00 €

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
18	13/09/2018	AC 215	8 bis rue Jean-Victor Joly

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur cette parcelle.

4) AFFAIRES FINANCIERES.

Admission en non-valeur

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un mail de la Trésorerie concernant une demande d'admission en non-valeur pour la somme de 163,28 €. Cette somme correspond à de très anciens impayés.

Il s'agit d'un apurement comptable. L'action en recouvrement demeure et peut toujours être engagée ultérieurement.

**✓ Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

5) SERVICE ENFANCE JEUNESSE – séjour neige 2019.

Madame le Maire rappelle que le dernier séjour neige a eu lieu en 2016 et informe le Conseil Municipal que le Service Enfance Jeunesse souhaite organiser un séjour à la montagne du lundi 11 au vendredi 15 février 2019 à Murat le Quaire (Puy de Dôme). Ce séjour sera ouvert à 24 enfants de 7 à 10 ans et 24 adolescents (adhérents au Local Ados) de 11 à 17 ans. Ils seront accompagnés de 2 animateurs permanents et 3 animateurs vacataires.

Il sera déclaré séjour de vacances labellisé VACAF.

Ce projet à plusieurs objectifs pédagogiques comme découvrir la vie en collectivité, la vie des montagnards d'autrefois, les différents moyens de se déplacer en montagne, de nouveaux sports et de nouvelles activités...

Au programme : chiens de traîneau, biathlon, visite du scenomusée de la Toinette et Julien, visite d'une chèvrerie, randonnée en raquettes. Et pour les ados seulement : une journée « école du montagnard » et une journée « à la conquête d'un sommet ».

Le budget prévisionnel présente un total de dépenses de 19 370,58 € qui comprend :

- les charges de personnel : 4 223,58 €
- l'hébergement : 12 495,00 €
- le transport 2 652,00 €

Soit un coût par mineur de 403,55 €.

Les recettes de ce séjour :

- Prestation de service CAF 1 296,00 €
- Contrat Enfance Jeunesse CAF 2 525,83 €
- Prise en charge des familles 11 760,00 €.

Reste à la charge de la commune : 3 788,75 €, soit 78,93 € par mineur.

Madame le Maire propose de maintenir le tarif de séjour de 2016 (séjour de 5 jours au lieu de 6 jours mais avec 5 encadrants au lieu de 4) pour ce séjour 2019, soit :

- **Pour les enfants de 7 à 10 ans :**

Tranches et Quotient Familial (QF)	Tarifs commune et communes conventionnées *	Tarifs hors commune
Tranche 1 (QF de 0 € à 700 €)	225 €	265 €
Tranche 2 (QF de 701 € à 1 070 €)	235 €	275 €
Tranche 3 (QF de 1 071 € à 1 450 €)	245 €	285 €
Tranche 4 (QF de 1 451 € à 1 900 €)	255 €	295 €
Tranche 5 (QF supérieur ou égal à 1 901 €)	265 €	305 €

* Fossé, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-enVergonnois, la Chapelle Vendômoise.

- **Pour les jeunes de 11 à 17 ans adhérents au Local Ados : 245 € par jeune.**

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

6) SALLE POLYVALENTE : avenant au contrat de Maitrise d'Oeuvre

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'estimation du marché de rénovation de la salle polyvalente était de 400 000 € HT. Suite à l'appel d'offres et au choix des entreprises, le montant définitif des travaux est de 726 995,72 € HT.

De ce fait, il convient de réévaluer également le montant des honoraires :

- de l'Architecte : Atelier Frédéric Bruxelles,
- et du co-traitant BET Callu, sous traitant F Gigou Economiste

en charge de ce chantier, à hauteur de 7,99 % du montant des travaux (taux inchangé).

Par conséquent, la rémunération globale de ces intervenants passera de 31 960,00 € HT à 58 087,30 € HT (soit un avenant de 26 127,30 € HT).

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) LOCATION DE SALLES : Tarifs 2019 et modalités de location

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faudrait revoir les tarifs et modifier les modalités de location.

Jusqu'à présent, lorsque la salle des fêtes était louée uniquement le samedi, l'état des lieux était effectué le dimanche matin par Madame le Maire ou un adjoint. Or, il arrive que cela soit compliqué (salle non prête malgré la facturation des heures supplémentaires, locataires irrespectueux...).

De ce fait, Madame le Maire propose d'instaurer une location au week-end pour les personnes hors commune dont l'état des lieux se ferait le lundi avec le personnel du Service Technique.

Il serait toujours possible aux habitants de la commune de louer sur une ou deux journées car nous n'avons jamais rencontré ce genre de difficultés avec nos administrés.

Madame HUET a calculé le prix de revient de la salle polyvalente qui correspond à + 17 % par rapport au calcul réalisé en 2010, ce qui correspondrait à une augmentation de + 5 % pour les tarifs 2019 sans tenir compte de la rénovation de la salle des fêtes. Il a été décidé de ne plus faire de tarif été et hiver, mais un tarif unique.

Un comparatif a été fait avec plusieurs communes ayant une salle dont la surface est similaire à la nôtre. Madame HUET propose donc les nouveaux tarifs.

COMMUNE

SALLE POLYVALENTE	ASSOCIATIONS	TARIFS 2019
	Assemblée générale	Gratuité
	1ère manifestation	150 €
	2ème manifestation	330 €
	Manifestations suivantes	360 €
	Théâtre sur 2 jrs consécutifs (1ère manif)	150 €
	(2ème manif)	485 €
	(3ème manif)	485 €
	PARTICULIERS - WEEK-END	
	Manifestation familiale	540 €
	Entreprise	578 €
	1 JOURNEE	
	Particuliers	360 €
	Hall d'entrée - Cuisine	130 €
FOYER	Associations	Gratuité
	Particuliers et entreprise (<i>Week-end</i>)	120 €
	Particuliers et entreprise (<i>1 journée</i>)	80 €
	HORS COMMUNE	
	1 JOUR EN SEMAINE	
	Particulier, associations, CE et entreprises	420 €
	WEEK-END	
	Associations - CE - Entreprises	
	Manifestation à but non lucratif	1 065 €
	Manifestation à but lucratif	1 400 €
	PARTICULIERS	
	Manifestation familiale	1 000 €
	Hall d'entrée - Cuisine	185 €
FOYER	Associations, Entreprises et Particuliers (<i>Week End</i>)	200 €
	Associations, Entreprises et Particuliers (<i>1 Journée</i>)	140 €

Après débat il faudrait les modifier ainsi:

- Rajouter une ligne « Tarif commune entreprise 1 jour en semaine à 380 €.»
- Supprimer le tarif 2 jours location particuliers tarif commune car les 50 % s'appliquent.

Madame DESSITE souligne le travail effectué par Madame HUET. Madame HUET présente également un récapitulatif des locations entre 2015 et 2017.

La nouvelle grille tarifaire sera présentée lors du prochain conseil municipal.

8) AGGLOPOLYS : présentation du rapport d'activités 2017

Le rapport d'activités d'Agglopolys pour l'exercice 2017 a été distribué lors de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Monsieur LESIEUR remarque à la page 45 que le centre aquatique Agl'eau est signalé ouvert pendant 364 jours alors qu'il est fermé au moins deux semaines. La remarque avait déjà été faite l'année dernière ! L'espace balnéo est peut-être ouvert ces deux semaines.

9) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Néant

Les comptes rendus sont envoyés aux intéressés, notamment celui du Pays des Châteaux. Monsieur CAILLAULT précise que la taxe de séjour des camping-cars va augmenter, car ils vont être taxés au niveau camping 4 et 5 étoiles.

10) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Un nouveau prélèvement a été effectué chez Madame MILTEAU qui atteste que l'eau est de nouveau conforme en physico-chimie au regard du paramètre analysé. Pour mémoire, des traces de plomb avaient été constatées (cf. conseil municipal du 10 septembre 2018).

Monsieur RONCE rappelle que des traces de plomb avaient également été décelées chez Monsieur et Madame LECLERC. Après investigation, ces traces provenaient de la canalisation qui relie l'habitation de ces particuliers au compteur d'eau. Au hasard des contrôles, quelques traces sont parfois décelées ailleurs.

b) Petit Bavard

Madame BIGOT signale que dans le Petit bavard, on peut lire « A notre demande, un démenti a donc été écrit par les élues d'opposition » alors qu'il n'a pas été écrit que par des élues mais par les membres de l'opposition. Madame le Maire en prend acte.

Madame NOLIERE revient sur le paragraphe dédié au pot de l'amitié en fin de Conseil Municipal. Elle rappelle que Monsieur RICHER a proposé un pot à l'occasion de son départ en retraite fin 2016 et que les élus de la majorité étaient absents, ce qui explique leur absence de réciprocité.

Madame le Maire confirme ces faits compte tenu des attaques déjà formulées depuis 2014 et du fait que certains élus de la majorité n'y étaient pas conviés. De 2014 à 2016 tous les élus étaient conviés aux anniversaires sans retour de l'opposition.

Madame BIGOT déplore ne pas avoir été invitée à l'un de ces pots, ce que démentent plusieurs élus présents qui confirment l'avoir déjà invitée.

Madame le Maire rappelle que l'opposition peut ne pas partager l'avis de la majorité ou ne pas être d'accord avec les choix faits, mais il y a la manière de le faire. Il est intolérable de porter des accusations sans fondement comme cela a été fait. De plus, les élues de l'opposition sont invitées à la galette offerte par Madame le Maire.

Madame le Maire précise qu'on ne peut pas d'un côté se faire insulter et de l'autre partager un « verre de l'amitié » comme si de rien n'était !

c) Circulation rue des Ecoles

Monsieur HALLOUIN fait part de l'inquiétude de Madame FOURNIER à propos de la vitesse excessive des véhicules qui circulent rue des Ecoles. Les parents déposent leurs enfants sur la Place de la Paix au milieu des voitures. Des enfants traversent seuls aux heures d'entrée et de sortie des écoles alors que la visibilité est réduite.

Monsieur HALLOUIN préconise l'installation d'un plateau au niveau du passage piéton et une coupe de la haie afin d'améliorer la visibilité.

Madame le Maire rappelle que les Gendarmes sont déjà venus. Elle propose de se rendre sur place dans la semaine à 8h45 pour constater ces faits.

d) Impôts Fonciers

Madame NOLIERE fait part d'un courrier qu'elle a reçu de Madame DAVAL, route de Fossé qui souhaite avoir des éclaircissements sur la taxe des ordures ménagères qu'elle doit payer alors que la maison de ses parents est inhabitée.

Madame le Maire lui a déjà répondu. « Les ordures ménagères » sont une compétence d'Agglopolys. La taxe est appliquée sur les bases communales et facturée en même temps que la taxe foncière, que la maison soit habitée ou non.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 5 novembre 2018 à 20h00